



Association des Amis de la Chapelle des Petites-Dalles

Association loi 1901 régie par les statuts déposés le 9.11.2006 à la sous-préfecture du Havre

<https://amisdelachapelle-petites-dalles.fr>

assoc.chapellepetitedalles@gmail.com

Cotisation 2026

Nom : Prénom :

Adresse permanente :

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Tél : Email :

Merci d'écrire **très lisiblement** votre email car le reçu fiscal vous sera envoyé par mail

Je règle pour personnes. (10€ par personne - soit€)

Merci de préciser les noms et prénoms :

1 : 5 :
2 : 6 :
3 : 7 :
4 : 8 :

J'accepte d'être sollicité(e) pour un service ponctuel (permanence, vente de cartes...) durant la saison. Cela nous serait très utile 😊 !

En plus de votre cotisation, si vous souhaitez faire un don, merci de remplir la partie ci-dessous

Don 2026

Je soussigné nom : prénom
souscris à un don de €

Fait à : Le :

Pour mon don et ma cotisation, je souhaite recevoir un reçu fiscal : oui non

Signature :

Règlement par chèque ou virement bancaire :

➔ Chèque à l'ordre des Amis de la Chapelle des Petites Dalles, à adresser à :
Jean-Marie Véron - 96 Rue Guy de Maupassant 76230 BOIS GUILLAUME

➔ Virement : IBAN CREDIT MUTUEL : FR76 1027 8021 4500 0201 8020 104 BIC : CMCIFR2A

Merci de bien vouloir préciser votre nom et les montants entre cotisation(s) et/ou don

Pour les particuliers, la cotisation et le don sont déductibles de l'impôt à hauteur de 66% du don, et dans la limite de 20% du revenu imposable.
Dès réception de vos dons, ceux-ci donneront lieu à l'émission par mail de reçus fiscaux établis à partir des renseignements ci-dessus.
Vous pourrez les joindre à votre déclaration de revenus. Surveillez donc vos mails, y compris les messages « indésirables » ou « SPAM » !